

Yonne → Actualités

SOCIÉTÉ ■ Rencontre avec un conciliateur de justice qui exerce sa fonction à Auxerre

« J'ai voulu rendre service à la justice »

Max Vial est conciliateur de justice dans l'arrondissement d'Auxerre depuis un peu plus de deux ans. Bénévolement, il consacre une partie de son temps à régler des conflits du quotidien. Et contribue ainsi, à désengorger les tribunaux.

Antonin Bisson
antonin.bisson@centrefrance.com

Max Vial a pris sa retraite de dirigeant de la CPAM le 30 septembre 2014. Le 1^{er} octobre il devenait conciliateur de justice. Une décision mûrement réfléchie. « Je n'imaginai pas une retraite inactive. Devenir conciliateur de justice me permettait de mettre mes compétences en droit au profit de la collectivité. » Un service gratuit et ouvert à tous.

Ainsi, chaque mercredi, le sexagénaire tient sa permanence à la mairie d'Auxerre. Pour écouter et tenter de résoudre des litiges du quotidien. Qui vont de banals ennuis de voisinage à des soucis avec les opérateurs téléphoniques, en passant par des problèmes de dettes entre ex-époux. « Certaines person-



RECONVERSION. Max Vial est devenu conciliateur de justice au lendemain de son départ en retraite. PHOTOS JÉRÉMIE FULLERINGER

nes viennent me voir pour des affaires dans lesquels je ne suis pas compétent, je les redirige donc vers des avocats. Mais dans 80 % des cas, nous parve-

nons à trouver des solutions à l'amiable. »

Il y a quelques mois, un homme, bénéficiaire du RSA, est venu voir Max Vial pour lui faire part

d'un litige l'opposant à son opérateur. « Le montant du préjudice s'élevait à 14 euros. Mais devenir conciliateur de justice m'a aussi permis de compren-

dre que certains ne peuvent pas tirer un trait sur 14 euros. » Le conflit a finalement pu être réglé. Et la semaine suivante, une surprise attendait le con-

ciliateur. « L'homme que j'avais aidé est revenu me voir et il m'a offert quatre macarons. J'ai trouvé son geste extrêmement touchant. Et dans ce genre de situation, on a vraiment le sentiment d'améliorer la vie des gens. »

« Le montant du préjudice s'élevait à 14 € »

Des histoires comme celles-ci remplissent le quotidien des conciliateurs. « En 2015, j'ai traité 140 dossiers. J'en suis déjà à 90 depuis le début de l'année 2016 », confie l'homme pour qui le fait de se montrer « disponible et à l'écoute » constitue la principale qualité d'un conciliateur de justice.

« Mais il y a un vrai manque de personnes dans la juridiction auxerroise. Je suis parfois contraint de traiter des affaires relevant de l'arrondissement de Chablis, alors que normalement je ne m'occupe que de celui d'Auxerre. » ■

L'Yonne peut s'appuyer sur onze conciliateurs de justice



MANQUE. Aussi bien à Sens qu'à Auxerre, des besoins de conciliateurs de justice se font sentir.

Ils sont onze, aujourd'hui, sur l'ensemble du département, à occuper le poste de conciliateur de justice. Six dépendent du tribunal d'instance de Sens et cinq de celui d'Auxerre.

Toutefois, dans les deux secteurs, il existe un véritable manque. « Je pense qu'il faudrait que l'on soit deux de plus », estime Roland Canda, conciliateur à Sens. « Trois nouvelles arrivées nous feraient du bien », indique pour sa part Alexandra Malou, directrice de greffe du tribunal d'instance d'Auxerre.

Certains secteurs comme

le Chablisien, le Tonnerrois ou encore le Florentinois, sont en effet dépourvus de conciliateurs. Ce qui contraint les personnes en poste à se déplacer.

Voisinage

En 2015, les conciliateurs d'Auxerre et de Sens ont presque effectué le même nombre de visites (512 à Auxerre et 515 à Sens). Les différends entre personnes, les litiges liés à la consommation et les problèmes de voisinage (nuisance et litiges immobiliers) représentent, à chaque fois, la majeure partie des interventions. ■

Des connaissances en droit et de la patience

S'il est assez simple de demander à être conciliateur de justice, la procédure pour le devenir officiellement peut prendre un certain temps.

« Il est tout d'abord important d'avoir quelques notions de droit. L'équivalent d'un Master 2 aujourd'hui », relève Alexandra Malou, directrice de greffe du tribunal d'instance d'Auxerre. Si cela n'est pas une obligation, ce sont principalement des retraités qui occupent cette fonction, car il est nécessaire d'y consacrer une partie de son temps.

Pas de limite d'âge pour exercer la fonction

Des propos corroborés par Roland Canda, qui exerce comme conciliateur à Sens depuis 2011. « Je pense qu'il faut avoir du temps, de la patience, savoir écouter les gens et être aussi un passionné. »

Une fois la demande formulée, une enquête de probité doit être réalisée. « Il faut s'assurer d'un certain nombre de choses.



FONCTION. Alexandra Malou, directrice de greffe du tribunal d'instance d'Auxerre, estime qu'il manque entre trois et cinq conciliateurs dans la juridiction.

Comme le fait que la personne n'ait pas de mention à son casier judiciaire, ou bien encore qu'elle n'exerce pas de fonctions électives », poursuit la directrice de greffe.

La nomination officielle s'effectue ensuite par ordonnance du premier président de la Cour d'appel de Paris. « Le processus peut être assez long. Me concernant, cela a duré entre douze et dix-huit mois », se souvient Max Vial, conciliateur en poste

actuellement dans l'arrondissement d'Auxerre. « Mais la tendance est plutôt à une réduction de cette attente, ajoute Roland Canda. Aujourd'hui, il peut arriver que les délais soient seulement de deux ou trois mois. »

Dans un premier temps, les conciliateurs sont nommés pour un an. « Si cela se passe bien, le mandat est prolongé de deux ans supplémentaires, précise Alexandra Malou. Ce renouvellement peut

ensuite s'effectuer tous les deux ans, sans limite d'âge. »

Certains exercent d'ailleurs la fonction depuis de nombreuses années. « Un collègue a débuté en 1999 et il est toujours en poste. C'est aussi la preuve que l'activité est passionnante », note Max Vial. ■

Retrouvez plus d'informations
www.lyonne.fr